Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 28

OBJET :

Fixation de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2025

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le dix-sept octobre deux mille vingt-cinq, s'est assemblé salle municipale Bernard NUSBAUM, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

Etaient présents :
M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Denis ADAM, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Didier LE COZ, Mme Laëtitia DOROT, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Vannina ETTORI, M. Alexandre DUMONT, Adjoints au Maire, M. Gilles CARBONNET, M. Nicolas DUPONT-AIGNAN (quitte la séance à 19 h 50, pour le point n° 19), M. Jean-Moïse VENEROSY, M. Jean-Paul REGEASSE, Mme Carole PELLISSON, M. Jean-François CARO, Mme Anne-Laure GUIBERT, Mme Emilie SPONVILLE, M. Guy CLUZEL, M. Gilles CARBONNET, M. Cyril MERTENS, Mme Marie-Christine ROBILLARD, M. Rémy PETIT, Mme Fabienne MEURICE, M. Jérôme RITTLING, M. Romain SARRASIN, M. Bérenger CERNON (présent à 19 h 25, à partir du point n° 8), Mme Camille BONADONA, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :
Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM donne pouvoir à Mme Nicole LAMOTH
Mme Dominique RENONCIAT donne pouvoir à Mme Vannina ETTORI
M. Gérard BOUTHIER donne pouvoir à M. Fabrice GAUDUFFE
Mme Audrey WACQUIEZ donne pouvoir à Mme Gaëlle BOUGEROL
Mme Victoire REFALO donne pouvoir à M. Denis ADAM
Mme Vanessa MAZEAU donne pouvoir à Mme Marie-Christine ROBILLARD
M. Bernard TARKALI donne pouvoir à M. Didier LE COZ

Secrétaire de séance : M. Cyril MERTENS

Reçu en préfecture
le 28/10/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20251023-lmc110752H1-DE

Publication le 27/10/2025

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2025

DELIBERATION N° 2025/10/685

OBJET : **Fixation de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2025**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et modifiant le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article R.2333-105,

VU le décret n° 2008-1477 du 30 décembre 2008 prévoyant que le chiffre de la population totale est celui auquel il convient de se référer pour l'application des lois et règlement depuis le 1er janvier 2009,

CONSIDERANT que la population totale prise en compte au 1er janvier 2025 est de 28 631 habitants,

CONSIDERANT que la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité est fixée par le Conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

PR = (0,534 x P – 4 253) pour les communes dont la population est supérieure à 20 000 habitants et inférieure ou égale à 100 000 habitants,

PR, exprimé en euros, est le plafond de redevance due par l'occupant du domaine,

P représente la population sans double compte de la commune telle qu'elle résulte du dernier recensement publié par l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques (INSEE),

CONSIDERANT que la redevance évolue au 1er janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires générales,

A l'unanimité,

Reçu en préfecture
le 28/10/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20251023-lmc110752H1-DE

Publication le 27/10/2025

FIXE à 17 404 euros le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2025.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

Signé électroniquement par
Olivier CLODONG

Le 27 octobre 2025
Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 28/10/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20251023-lmc110752H1-DE

Publication le 27/10/2025